

# Schéma pluriannuel d'accessibilité 2024 - 2026

13.06.2024

**Rappel du contexte législatif.....2**

**Politique d'accessibilité.....2**

**Stratégie d'accessibilité numérique ..... 2**

***Périmètre technique public.....3***

**Plans d'actions annuels d'accessibilité numérique.....3**

## **Rappel du contexte législatif**

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique, impose à tout service de communication publique en ligne l'obligation d'être accessible à tous.

Ce schéma pluriannuel, d'une durée maximum de trois ans, présente la politique de l'entité concernée en matière d'accessibilité numérique.

## **Politique d'accessibilité**

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION DE LAGNY-SUR-MARNE.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité d'un groupe en charge de la Mission Accessibilité (contact : [smaep@lagny-sur-marne.fr](mailto:smaep@lagny-sur-marne.fr)).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

## **Stratégie d'accessibilité numérique**

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le SMAEP va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications :

- Des actions de sensibilisation : Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux agents intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.
- Le recours à des compétences externes : le SMAEP va accroître son recours à des intervenants externes afin d'être accompagné dans la mise en place de l'accessibilité numérique. Ces intervenants pourront aider via des formations, des ateliers, ou des audits.
- La prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets web : Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets et aura une place dans la feuille de route des projets existants.
- Traitement des retours utilisateurs : les retours utilisateurs

### **Périmètre technique public**

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires faisant partie du schéma pluriannuel du SMAEP pouvant être portés à la connaissance du public

<b>Site</b>	<b>Type</b>	<b>URL</b>
Site institutionnel	Internet	<a href="https://www.smaeplagny.fr/">https://www.smaeplagny.fr/</a>

### **Plans d'actions annuels d'accessibilité numérique**

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en terme d'accessibilité numérique. Les plans annuels sont disponibles sur [la page Accessibilité de ce site](#).